

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie par le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			
	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 6
Agreux	6 41	1 14	6 6
Parnac	6 54	1 26	6 19
Uzès	7 3	1 34	6 28
Castelfranc	7 18	1 47	6 44
Puy-l'Évêque	7 31	1 59	6 58
Duravel	7 43	2 8	7 8
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18
Funel	8 6	2 29	7 32
M. Libos. — A.	8 13	2 35	7 39
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11	4 45
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48

De LIBOS à CAHORS			
	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	2 ^h 20 s.	9 ^h 50	7 ^h 45 m
— Expres.	8	5 45	3 15
BORDEAUX. — D.	4 40	3 10	9
M. Libos. — D.	8 40	3 30	9 19
Funel	8 48	3 39	9 28
Soturac-Touzac	9 10	3 48	9 37
Duravel	9 19	3 48	9 37
Puy-l'Évêque	9 34	4 16	10 5
Castelfranc	9 47	4 26	10 15
Luzac	9 57	4 38	10 26
Parnac	10 9	4 56	10 43
Mercuès	10 9	4 56	10 43
CAHORS. — A.	10 25	4 56	10 43

De CAHORS à MONTAUBAN			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 30	5 ^h 25
Sept-Ponts	4 53	11 11	5 37
Cieurac	5 11	11 29	5 57
Laibouque	5 20	11 39	6 11
Montpezat	5 31	11 52	6 25
Barrèdon	5 45	12 6	6 42
Causado	5 55	12 16	6 58
Réalville	6 5	12 26	7 8
Albias	6 13	12 34	7 18
Fonneuve	6 22	12 43	7 28
Montauban. A.	6 39	1 1	7 45
BORDEAUX. — D.	10 40	6 05	»
TOULOUSE. A.	8 46	3 55	9 57

De MONTAUBAN à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus
TOULOUSE D.	5 ^h 40	9 ^h 14	2 ^h 30
BORDEAUX. — D.	»	»	9 30
Montauban D.	7 25	10 ^h 35	4 40
Fonneuve	7 40	10 49	4 54
Albias	7 55	10 58	5 3
Réalville	8 11	11 7	5 12
Causado	8 31	11 19	5 24
Barrèdon	8 45	11 30	5 35
Montpezat	9 13	11 51	5 54
Laibouque	9 39	12 9	6 15
Cieurac	9 49	12 18	6 24
Sept-Ponts	10 2	12 30	6 36
CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43

De CAHORS à CAPDENAC			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10
Cabessut, halte	7 48	11 41	5 18
Arcambal	8 11	12 4	5 28
Vers	8 11	12 31	5 38
Saint-Géry	8 18	12 38	5 44
Conduché	8 34	1 5	6
St-Cirq, halte.	8 42	1 14	6 6
St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19
Calvignac, hal.	9 4	1 44	6 26
St-Cirq, halte.	9 17	2 10	6 44
Caljare	9 33	2 24	6 51
Montbrun, hal.	9 33	2 45	7 1
Toirac	9 44	2 45	7 1
Lamadoleine	9 58	3 10	7 14
CAPDENAC. A.	10 12	3 27	7 27
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48

De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	8 45	11 ^h 30	»
CAPDENAC. D.	7 45	11 30	5 ^h 10
Lamadoleine	7 56	11 54	5 21
Toirac	8 10	12 18	5 34
Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Caljare	8 31	12 32	5 59
Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
St-Martin-Lab.	8 54	1 26	6 18
St-Cirq, halte.	9 3	1 36	6 31
Conduché	9 11	1 55	6 38
Saint-Géry	9 25	2 22	6 53
Vers	9 34	2 35	7
Arcambal	9 44	2 56	7 13
Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 22
CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31

BONNE POLITIQUE

Ainsi qu'au conseil général du Lot, la tendance est de toutes parts à un rapprochement des éléments libéraux, et à l'affirmation de cette République modérée que tous les esprits sérieux réclament comme pouvant seule relever le pays et lui donner un essor nouveau.

Cette politique-là, politique de bon sens, n'est pas du goût des exaltés; mais il ne faut pas s'en étonner, ni s'arrêter en si bonne voie pour quelques criaileries intéressées.

C'est ce que pense M. Casimir Périer, président du conseil général de l'Aube.

Plusieurs journaux avaient dénoncé avec indignation l'acte de « trahison » commis par M. Casimir Périer, à la session du conseil général de l'Aube. Un « ennemi » de nos institutions avait été subrepticement « introduit dans une de nos forteresses », et c'est le journal le *Siècle*, d'ordinaire moins prompt à s'alarmer, qui poussait ce cri d'effroi. M. Casimir Périer a pris la peine de rassurer notre confrère.

En fort bons termes, il explique les raisons qui ont dicté la conduite de la majorité républicaine du conseil général.

Le membre de la droite élu dans la commission départementale n'était pas un monarchiste intransigeant, bien au contraire, c'était un conservateur libéral qui, dans ses dernières professions de foi, affirmait son respect pour les institutions du pays, et se déclarait prêt à accepter une « République sage et tolérante. »

M. Casimir Périer et ses amis ont été heureux de recruter ce nouvel adhérent, et ils estiment que c'est un acte de bonne politique d'accueillir ceux de leurs anciens adversaires qui se « donnent sincèrement à la République. »

Nous étions convaincu à l'avance de la pureté des intentions de l'honorable président du conseil général de l'Aube. Nous n'avions pas vu les conséquences fâcheuses que pouvait avoir la présence dans une commission départementale d'un conseiller général appartenant à la minorité. Il nous a toujours paru désirable, au contraire, qu'elle y soit représentée, comme elle devrait l'être à la Chambre dans la commission du budget. Les radicaux qui n'admettent qu'une politique de combat, sont dans leur rôle, en blâmant hautement la preuve de tolérance que des républicains modérés ont donnée dans le département de l'Aube. Mais les partisans de la politique d'apaisement que le ministère a résolu de suivre, n'avaient aucune raison de s'étonner d'une chose aussi naturelle, et il est étrange que M. Casimir Périer ait été obligé de se justifier d'avoir donné un excellent exemple.

M. Casimir Périer n'a pas seulement, d'ailleurs, accompli un acte de bonne politique, il a agi selon l'intérêt bien entendu du parti dont il est, dans l'Aube, le représentant le plus distingué. Nous n'avons pas oublié qu'à une élection partielle récente, le département de l'Aube a élu un radical, M. Charonnat, en remplacement d'un député modéré. M. Casimir Périer sait désormais où il doit recruter ses adhérents, s'il veut triompher, à une prochaine occasion, de ses concurrents radicaux, c'est parmi les mécontents du 4 octobre 1885 qui ont voté

pour des candidats de droite parce que l'on pratiquait contre eux, depuis quatre ans, une politique de combat. Nous ne connaissons qu'un seul moyen de les ramener à la République, c'est de suivre loyalement une politique de conciliation.

LA MOBILISATION

Les résultats de la mobilisation.

La Justice constate, par un extrait, que tout dans la mobilisation va tellement bien que les journalistes et les journaux, réunis dans un accord, plein de charmes d'ailleurs, la note patriotique étant la dominante, ne trouvent plus rien à dire. Cela n'est vrai que jusqu'à un certain point, car nous n'avons à dessiner que les grandes lignes, notre critique s'épuiserait aux détails et serait fastidieuse aux lecteurs.

Pourtant, aucune des petites fautes n'échappe, et celui qui les relève, pour ne pas appartenir à la presse, n'en est que plus entendu. C'est tout simplement le commandant en chef. Il a pris le parti de n'intervenir en quoi que ce soit, mais de tout noter, puis, après la dislocation, il liquidera, faisant la part à chacun, suivant ses fautes ou ses mérites.

Ceci n'est pas le côté le moins utile de la mobilisation. Depuis plus de quinze ans que l'armée, refaite sur des bases nouvelles, travaille plus que tout autre — car il faut reconnaître à la nation française cette qualité naturelle de dispositions exceptionnelles au labeur — depuis nos efforts incessants commencés en 1872, l'école faite par chacun a dû donner des résultats désireux et complets. Du petit au grand, on doit connaître son affaire, ou on ne la connaît jamais.

Ce raisonnement, très sensé, que s'est tenu le général Bréart, l'a conduit à laisser chacun seul directeur de l'initiative que comporte son rang; il tiendra compte des aptitudes de ceux qui seront arrivés au but plus aisément que les autres, et il notera ceux qui seront restés au-dessous de leur tâche.

33 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

DANS LEQUEL IL EST PROUVÉ QU'IL NE FAUT JAMAIS COMPTER SUR L'AVENIR

— Qu'importe ! je ne suis pas coupable, on me relâchera.

— Quand ?

Ce simple mot fut la goutte d'eau glacée, tombant sur la vapeur en ébullition.

Julian baissa la tête en fronçant les sourcils.

Il se sentait enserré dans les mailles d'un filet invisible, qu'il lui était impossible de rompre.

Malgré lui, il frissonna.

— Garçon, nous ne sommes pas en temps ordinaire, continua le docteur avec une fièvreuse insistance, mes amis m'avertissent, et tu le sais, ils sont en mesure d'être bien informés; ils m'avertissent que le chef du gouvernement médite un coup d'Etat contre la République, à laquelle il prétend substituer l'Empire; la bombe peut éclater d'un moment à l'autre; la lutte sera terrible,

la répression atroce et sans pitié; souviens-toi du 18 brumaire et du nom du président actuel. Les mêmes moyens seront employés; les chefs de ce mouvement seront tous des désespérés et des ambitieux qui n'auront rien à perdre et tout à gagner à pêcher en eau trouble; ils seront implacables; en temps de guerre civile, le patriotisme est le masque derrière lequel se cachent l'intérêt personnel, les haines, les lâches convoitises et tous ces sentiments hideux qui rendent tous les crimes possibles, et trouvent une justification toute prête lorsque la force brutale a triomphé du droit et de la justice. Ne discute pas; je te répète que je sais tout; si tu m'aimes, Julian, ne me résiste pas, je t'en supplie, mets-toi à l'abri au plus vite; pars aujourd'hui, ce soir s'il est possible.

— Mais où irai-je, mon père ?

— Le meilleur serait de passer en Espagne, dit Bernardo; nous ne sommes qu'à quelques pas de la frontière, je connais tous les ports fréquentés par les contrebandiers.

— Ce serait m'avouer coupable, dit le jeune homme avec dignité; je n'y consentirai jamais, mon père.

— Eh bien, soit, ne quitte pas la France, mais ne reste pas ici où tu serais trop exposé.

— Encore faut-il savoir où aller ?

— Eh bien, va passer quelques jours à Y... nous avons dans cette ville des parents, par lesquels tu seras reçu à bras ouvert, et chez qui tu resteras en sûreté; lorsque tout sera fini et l'ordre rétabli d'une façon ou d'une autre, je te l'écrirai, et tu reviendras.

— Et vous, mon père, resterez-vous donc ici ?

— Je le pourrais sans grands risques; mais

pour toi je serai prudent. J'ai à Bayonne des amis puissants, appartenant à toutes les opinions politiques; j'irai pendant quelque temps m'établir près d'eux. Si l'on m'attaque, ce que je ne crois pas, ils me défendront.

— Mon père, vous êtes un homme trop considérable et trop généralement respecté pour que l'on ose s'attaquer à vous, j'en ai l'intime conviction. Je considère cette retraite temporaire comme une preuve de condescendance de votre part pour les craintes que j'aurais en vous sachant seul ici. Je vous remercie sincèrement; mon exil momentané en sera adouci. N'ayant plus à songer qu'à moi seul, je serai fort. Merci encore, mon père.

— Il ne nous reste plus qu'à nous entendre sur la façon dont tu opéreras ton départ.

— Oh ! ceci est la chose la plus simple; mais Denisà, m'éloignera-t-il donc sans la voir ?

— Non, dit Bernardo, je vais te l'amener avant une heure, fais tranquillement tes préparatifs.

— Elle nous avait promis de venir ce matin, dit le docteur, je m'étonne qu'elle ne soit pas encore ici.

— C'est vrai, dit Julian, lui serait-il arrivé quelque chose, mon Dieu !

— Pourquoi cette inquiétude ? Que veux-tu qu'il lui soit arrivé ?

— Felitz Oyandi est venu hier soir à Louberria, dit le jeune homme avec ressentiment.

— C'est vrai, s'écria Bernardo, je pars tout de suite.

— J'y vais moi-même ! s'écria Julian.

— Non, dit nettement Bernardo, pas d'imprudence, reste ici, je t'assure que je te l'amènerai.

Son rapport au ministre de la guerre sur la période complète des opérations citera ceux qui se seront mis en lumière, et indiquera, d'autre part, les incapacités flagrantes. Nul doute que celles-ci ne disparaissent immédiatement avec les individus dont d'autres prendront la place, ce qui fait qu'après la mobilisation, le 17^e corps sera le plus parfait de l'armée. Cette raison qui, dès l'abord, se montrait évidente, aurait dû faire que le choix se portât sur un corps frontière... Nous n'avons pas à insister sur les raisons qui s'y sont opposées; tout le monde les devine.

Donc, pour revenir au général Bréart, il a pris ici le rôle d'arbitre, qui laisse faire sans rien dire.

Il ne veut pas être le professeur qui corrige, chacun devant savoir tout ce qui incombe à son service, ni le contrôleur qui centralise l'initiative. Cette attitude a été tellement approuvée par le ministre de la guerre, que le chef de l'armée a été plus loin en ce qui concerne les manœuvres du 9^e corps à Tours. Il a prescrit que là, le général en chef, le général Carrey de Bellemare, ne commandera même pas son corps: il ne serait qu'arbitre, purement et simplement, et passerait la main à un de ses divisionnaires, qui, pour la période de manœuvres, se verrait remplacé par un divisionnaire choisi en dehors, — c'est le général Lebelin de Dionne, commandant de l'Ecole de guerre.

Chez nous, quand les deux divisions opéreront l'une contre l'autre, lorsqu'elles seront sur leurs positions, le général Bréart laissera les deux généraux Vincendon et Warnet libres d'agir à leur guise dans la perspective d'une rencontre dont le jour seul est fixé. Tant mieux pour celui qui battra l'autre.

Ensuite tout le corps d'armée se livrera à des marches qui aboutiront à une revue, et qui permettront de compter les défaillances tant en chevaux qu'en hommes. Là, n'est pas la chose la moins importante; car ce n'est pas tout de partir au complet; il faut arriver de même, il ne faut pas qu'un régiment de cavalerie de 600 chevaux n'en compte plus que 300 arrivés au champ de bataille.

Pour cela, le rapport futur du général Bréart sera certainement le document le plus curieux que détiendront nos archives, depuis 1872. Il sera malheureusement impossible, à cause de l'étranger, de

— Mais cependant... s'écria le jeune homme.

— Il a raison, interrompit vivement le docteur; il vaut mieux que Bernardo aille seul à Louberria; je t'en prie, fils, reste près de moi.

— Je vous obéis, mon père, dit le jeune homme, en étouffant un soupir; pars, donc mon Bernardo.

— Je serai bientôt de retour, s'écria le montagnard.

Et il s'élança au dehors.

Mais presque aussitôt il reparut, Denisà l'accompagna.

La jeune fille était pâle, tremblante, défaite; il y avait de l'égaré dans son regard.

Elle marchait d'un pas de statue.

Elle fit quelques pas dans la chambre sans rien voir, et tomba à demi-évanouie sur un fauteuil en murmurant d'une voix hachée ces deux mots: — Me voici.

— Mon Dieu ! s'écria Julian, pauvre chère Denisà, que lui est-il arrivé ?

Déjà le docteur faisait respirer des sels à la jeune fille.

Bientôt elle revint à elle et fondit en larmes.

Les trois hommes, en proie à la plus vive anxiété, regardaient la jeune fille sans oser lui adresser la parole, redoutant, s'ils l'interrogeaient, de redoubler sa douleur.

Mais bientôt cette crise, à cause de sa violence même, commença à se calmer.

La jeune fille essuya ses larmes d'un geste fébrile, puis elle essaya de sourire et, tendant la main à son fiancé: — Oh ! mon Julian, lui dit-elle, avec une navrante tristesse, j'ai bien souffert depuis hier ! je

le communiquer présentement au public. Il faudra faire comme ont fait pour les livres jaunes du département des affaires étrangères : attendre que toutes les affaires soient terminées. — Ce qui veut dire, en l'espèce, toutes les imperfections disparues. — Alors, seulement, il pourra être lu par tous pour la plus grande érudition de chacun.

INFORMATIONS

Le baptême du feu

Carcassonne, 7 septembre

Les chevaux de réquisition affectés à l'artillerie ont reçu ce matin le baptême du feu.

Vers sept heures, sous les ordres de leur capitaine, quatre batteries du 18^e commençaient, sur le plateau où ont été installés leur cantonnements, une série de manœuvres de polygone dont hommes de la réserve et chevaux de réquisition se sont fort heureusement acquittés.

Puis, des mises en batterie à toutes allures et dans diverses conditions ont été faites, toujours avec le même succès ; les chevaux se sont, du reste, montrés très crânes ; le premier coup de feu tiré, la première émotion passée, ils ont exécuté comme l'auraient fait leurs camarades de l'active, sans aucune hésitation.

Quant aux hommes, on peut dire que soldats en activité et réservistes ont fait preuve, depuis leur incorporation d'une docilité parfaite.

Allons, l'expérience marche à souhait et tout à l'honneur de notre vaillante armée.

L'infanterie à également ce matin exécuté des déploiements et des feux par unités ; c'est-à-dire que chaque unité des corps composant la division a manœuvré isolément, à titre de préparation, en attendant la journée de demain, qui ne sera elle-même que le prélude des grandes opérations du 9.

C'est le plateau de Lavalette qui a servi de champ à l'expérience qui, là encore, a pleinement réussi. Comme pour l'artillerie, tout était fini à neuf heures, et les troupes regagnaient leurs cantonnements.

Demain, sous la conduite de leur capitaine, les télégraphistes installeront de Bram à Montréal et de Bram à Villasavary deux lignes télégraphiques stratégiques, et cela en une heure de temps...

Action de régiment contre régiment

Carcassonne, 7 sept.

Deux mots des opérations de ce matin, actions de régiment contre régiment, par lesquelles le 17^e corps a inauguré sa période de grands exercices.

Les troupes n'ont pas expérimenté seulement la tactique de l'offensive ; elles ont aussi mis à l'essai le nouveau fusil, l'arme admirable avec charge de mélinite et projectile en méléchior. Je me borne à vous dire que le nouveau fusil, qui est à tir très rapide, fait peu de bruit et beaucoup de besogne. On tire presque à roulement ; à cinq ou six cents mètres sans hausse ; pas de fumée et presque pas de détonation. Désormais on sera tué comme avec un bijou. C'est consolant !

Toutes les troupes ne sont pas munies de cet engin ; on me dit qu'il y en a à peine le quart. Mais tenez pour sûr que l'approvisionnement est déjà considérable, et je ne vous apprendis rien, en vous disant que l'expérience a été satisfaisante. Je dois borner là mes indiscretions. Trop d'étrangers achètent les journaux.

Cependant, on peut insister sur l'excellente impression reçue des manœuvres de ce matin. Le général Bréart est, que je sache, un bon juge !

souffre encore beaucoup en ce moment ! je craignais de ne plus te revoir ; mais, grâce à Dieu, tu es là, près de moi, j'ai ma main dans la tienne, je me sens mieux, je suis heureuse, bien heureuse !

— Pourquoi craignais-tu de ne plus me revoir, ma chérie ? lui demanda tendrement le jeune homme. Ne sais-tu pas que je t'aime, que je t'aimerai toujours ?

— Si, je le sais, je le sens à mon cœur.

— Alors, pourquoi ce doute, Denisà ? tu ne m'y avais pas habitué.

Elle baissa les yeux et détourna la tête sans répondre.

— Tu ne me dis rien ? Tu me supposes donc capable de t'abandonner ?

— Non ! oh non ! s'écria-t-elle avec âme ; mais malgré toi, peut-être, tu aurais été obligé de...

— Me séparer de toi, ma fiancée ? Oh ! jamais, Denisà ! Tu as mon serment comme j'ai le tien ; je te le jure, la mort seule sera assez puissante pour nous séparer ! et encore ! s'écria-t-il avec exaltation.

— Aussi serais-je morte, mon bien-aimé, si, en entrant dans cette chambre, je ne t'avais pas vu et si j'avais appris ton départ, dit-elle avec un doux et navrant sourire.

Ces simples et terribles paroles furent prononcées avec un tel accent de conviction, que les trois hommes frissonnèrent.

— Voyons, chère fille, dit le docteur en touchant de ses lèvres le front de Denisà, cette exaltation n'est pas naturelle, jamais je ne vous ai vu si nerveuse et si tremblante ; il faut qu'il se soit passé quelque chose d'affreux que nous ignorons,

Eh bien ! il a fait de bonne heure une visite aux cantonnements, il a très explicitement témoigné sa satisfaction, tant sur l'essai du nouveau fusil que sur la valeur des troupes.

Brigade contre brigade

Castelnaudary, 8 septembre.

Le général Vincendon et son état-major ont quitté Castelnaudary ce matin, à six heures et demie, pour assister aux manœuvres de brigade de la 33^e division, qui vont avoir lieu entre Villeneuve-le-Comtal et le Mas-Saintes-Puelles. Les vélocipédistes suivent l'état-major ainsi que les voitures de la trésorerie et des postes.

Le général Warnet est également parti ce matin à cheval avec son escorte et une section d'artillerie, par la route de Montréal ; le général Bréart, avec son état-major va se rendre à Bram.

La période des opérations de guerre commence ce matin.

Castelnaudary, 8 sept.

A sept heures et demie, ont commencé les manœuvres de brigade de la 33^e division, dont voici le thème :

La 65^e brigade est chargée d'arrêter l'avant-garde ennemie se dirigeant vers Carcassonne. Cette brigade était commandée par le général Clément. Dès 6 heures 45, elle allait prendre position sur les coteaux au sud de la route de Villeneuve-le-Comtal au Mas-Saintes-Puelles.

La cavalerie, qui était partie d'avance, a très convenablement fait le service d'éclairer et les reconnaissances. L'infanterie a pris d'excellentes positions en s'établissant sur les crêtes et les mamelons, pour défendre les routes et les chemins. Quelques compagnies construisent des tranchées-abris ; deux batteries d'artillerie surveillent la route au pied des coteaux et la plaine. Les ambulances et les caissons sont en arrière sur la route du Mas à Villeneuve.

La 66^e brigade, sous les ordres du général Verrier, se dirigeant sur Carcassonne, a été attaquée dès son apparition sur les crêtes. Les dispositions prises par cette brigade étaient également excellentes. L'action a été vivement engagée entre l'infanterie des deux brigades ; les formations de combat ont été rapidement exécutées ; il y a beaucoup d'entrain, les divers feux sont bien compris.

Le service des estafettes a été bien fait par la cavalerie.

Après quelques changements de position, la 65^e brigade devant arrêter la marche de la 66^e, le clairon a sonné ; cessez le feu ; c'était la fin des manœuvres.

Les hommes ont pris un repas froid et rejoint leurs nouveaux cantonnements.

Voici de nouveaux détails sur cette manœuvre :

La 66^e brigade, général Verrier, composée des 7^e et 11^e de ligne, cantonnée à Labastide-d'Anjou, Ségala et Baraigne, représentait, d'après le thème de la manœuvre, l'avant-garde d'un corps d'armée se dirigeant sur Carcassonne.

La 65^e brigade, général Clément, composée des 9^e et 20^e d'infanterie, cantonnée au Mas-Saintes-Puelles, à Cumiès et Montauriol, avait reçu l'ordre de s'opposer à son passage.

Chacune de ces brigades avait un escadron de chasseurs et deux batteries d'artillerie.

La 65^e brigade avait pris position au sud de Malleville ; le 9^e régiment de ligne, formant la droite, était appuyé à Saint-Paul, et le 20^e avait son extrême gauche à Broux et Saury.

La cavalerie de la 66^e brigade a commencé ses

reconnaisances en avant vers sept heures et demie du matin. Après avoir rencontré un escadron de cavalerie ennemie dans les environs de Flouret, et l'autre au château de Labarthe, elle s'est retirée après un simulacre d'engagement, protégée par l'artillerie qui, placée sur les coteaux, a répondu au feu des pièces de la 65^e brigade.

Le mouvement en avant, échelon par échelon, s'est très bien dessiné alors dans l'infanterie de la brigade Verrier. Dans la brigade Clément, la défense des positions occupées, pour arrêter la marche de l'ennemi, a été très énergique.

A la dernière phase de l'action toute l'infanterie était en ligne. La chaîne des tirailleurs, avec des intervalles de 15 centimètres, occupait une étendue d'environ 3 kilomètres.

Vers 10 heures et demie on a cessé le feu, et après une pause d'une heure environ, les diverses troupes composant la 33^e division, ont pris la route des nouveaux cantonnements.

Arrivée du ministre de la guerre

Carcassonne, 8 septembre.

Le ministre de la guerre arrive aujourd'hui à Bram ; il assistera au combat de demain. Après le combat, il se rendra au quartier général, à Castelnaudary, où le général Bréart donnera un grand dîner de cinquante-cinq couverts, suivi d'une réception ouverte.

Bram, 8 septembre,

Ce soir, la 34^e division sera à Montréal, la 33^e à Villasavary. Le quartier général du corps d'armée est à Bram.

Demain le ministre de la guerre assistera aux manœuvres de division contre division, entre Villasavary et Montréal.

Castelnaudary, 8 septembre.

Plusieurs indispositions et même des empoisonnements ayant eu lieu parmi les soldats, le préfet de la Haute-Garonne et le chef du laboratoire de Toulouse se sont rendus à Villefranche pour vérifier les denrées et les liquides des marchands qui suivent les troupes.

La mobilisation jugée à l'étranger

Londres, 8 septembre.

Le Standard, après avoir constaté le succès de la mobilisation du 17^e corps d'armée en France, ajoute :

Quel que soit l'effet que ce succès incontestable puisse produire en Allemagne, c'est un côté de la question qui n'est pas sans importance au point de vue militaire et politique. On ne peut mettre en doute que la réussite des expériences de mobilisation ne soit la révélation d'un état de choses que l'Allemagne ne soupçonnait pas.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Restitution des chevaux et voitures réquisitionnés

Voici quelles sont les instructions données par le ministre de la guerre, en exécution de la loi du 29 juillet 1887, sur la mobilisation, relativement au rapatriement des chevaux et voitures réquisitionnés pour l'expérience de mobilisation :

me effrayé de l'état dans lequel il la voyait.

— Je lui ai dit : J'en mourrai ; il a ri et a répété il le faut. Cet homme n'a pas de cœur, et il prétend qu'il m'aime !

Il y eut un silence : les trois hommes se regardaient avec une douloureuse stupeur, sans oser se communiquer leur appréhension secrète.

— Oh ! treprit-elle avec désespoir, et il m'a menacé. A chaque mot que je lui disais, il répondait : « Il le faut, ou ton père et ta mère seront chassés de leur maison ; tout ce qu'ils possèdent sera vendu et ton fiancé sera arrêté et jeté au bagne ! » et moi je résistais toujours. Non, non, mon Julian, ajouta-t-elle en fondant en larmes, jamais je n'aurai la force de...

Oh ! plutôt la misère, plutôt mourir que de consentir à te rendre ta parole !... Julian ! Julian ! pardonne-moi, je t'aime tant !

Tout en parlant ainsi, en proie à une exaltation étrange, elle s'était levée et avait fait un ou deux pas en avant.

Ses dernières paroles s'éteignirent dans un sanglot, elle battit l'air de ses bras, ses yeux agrandis tournèrent dans leur orbite, elle poussa un cri déchirant et tomba de son haut.

Denisà avait complètement perdu connaissance.

Julian l'enleva dans ses bras et la porta dans la chambre des hôtes.

Puis il appela Picahandia la servante, lui ordonna de mettre la jeune fille au lit, et d'appeler son père dès que cela serait fait.

— Eh bien, père, dit Julian en rentrant dans sa chambre, que pensez-vous de cette scène ? Ne voyez-vous pas comme moi, au fond de cette mys-

teuse affaire, l'influence de ce misérable Oyan-di ? M'ordonnez-vous encore de m'éloigner et d'abandonner ma fiancée au pouvoir de ce démon ?

— Plus que jamais, fils, répondit froidement le docteur, écoute-moi et surtout calme-toi.

— Mais il la tuera, mon père ! voyez en quel état elle est ? s'écria Julian avec violence.

Le docteur haussa les épaules.

— Vous êtes tous piqués de la tarentule, sur mon honneur ! répondit-il. Qu'est-il arrivé ? Ceci : Cet homme s'est, je ne sais comment, introduit dans la maison de Denisà, en l'absence de ses parents ; il a effrayé la pauvre enfant, ce qui était facile, ignorante comme elle l'est des choses du monde ; il l'a menacé, que sais-je ? et il l'a ainsi effrayée et rendue presque folle...

— Et vous voulez, mon père, que moi...

— Je veux que tu te calmes et que tu m'écoutes, reprit le docteur avec une énergie croissante. Je ne suis pas un enfant, moi ; on ne m'effraye pas facilement. Je vais monter à cheval, me rendre à Louberria, me faire rendre compte de ce qui s'est passé, et couper net les griffes de Felitz Oyan-di, d'abord en remettant aux Mendiri le double de la somme qu'ils lui doivent, et qui ne saurait être bien considérable, car le père Oyan-di tient très serrés les cordons de sa bourse ; puis, ce soir, après ton départ, je conduirai Denisà à Bayonne, dans une maison où je mets au défi tous les Oyan-di, présents, passés et futurs, de la découvrir.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre.)

Après l'expiration de ce délai de trois jours, le juge de paix du canton sera saisi des contestations par le maire qui lui transmettra les extraits des procès-verbaux et les refus d'acceptation.

La solde des mobilisés. — Pour les officiers, pas d'augmentation proprement dite, mais une indemnité quotidienne de nourriture s'élevant à cinq francs pour les officiers supérieurs, à trois francs pour les autres. Ils ont à leur disposition, au moyen d'un matériel — assiettes de fer-blanc, marmites, etc., dont est réglementairement muni chaque régiment. Pour que l'essai soit complet, le général en chef a prescrit que la nourriture des officiers se ferait dans ces conditions, bien qu'il paraisse plus simple ou plus commode d'user des auberges qui se rencontrent dans les cantonnements. Les officiers peuvent, pour leur cuisine, acheter les vivres sur place ou à la cantine, mais on leur offre la faculté d'acheter la viande par le canal de l'administration, au même prix que la troupe.

Quant aux soldats, ils sont nourris ; il est opéré pour cela sur leur prêt les mêmes prélèvements qu'en temps de paix : ils ne touchent donc en espèces qu'un sou par jour, et deux sous dans quelques corps.

Ils partent, ayant dans leur sac du biscuit pour deux jours ; du riz, du sel, des légumes secs, du sucre et du café pour trois jours. Mais ils ne doivent pas toucher à ces vivres, qui, d'après le règlement, sont gardés pour les extrêmes suprêmes, pour le cas où une pointe en avant les éloignerait soudain des ravitaillements.

Réservistes. — Il est aujourd'hui certain que les réservistes non exercés, restés au dépôt, seront renvoyés dans leurs foyers lundi prochain.

Instruction publique. — Le projet de budget rectifié de l'instruction publique comporte une réduction du nombre des divisions dans les lycées, par la suppression de celles qui comprennent moins de 25 élèves. On supprime, en outre, 16 chaires de mathématiques sur 33, et 10 postes de conseillers qui seront remplacés par des surveillants.

Le Congrès des instituteurs

Jeudi, après midi, a eu lieu, à la Sorbonne, la première séance générale. Jamais l'antique salle des fêtes, sur les gradins de laquelle se pressaient plus de six cents instituteurs et institutrices, n'avaient retenti de pareilles clameurs. Cette réunion a été au début, pendant près de deux heures, l'image d'un véritable meeting anarchiste, — avec les voies de fait en moins. Quant à la cause de ce tumulte ? Tout simplement la nomination du bureau.

D'après l'article 10 du règlement général, « le bureau du congrès ne devait être composé que d'instituteurs. » Or M. Carriot, directeur de l'enseignement primaire, ayant, paraît-il, fait quelques observations dimanche dernier au comité organisateur, parce qu'on ne l'avait pas nommé à la présidence de la séance d'ouverture au Trocadéro, en tant que représentant du ministre de l'instruction publique et du préfet de la Seine, les membres du comité, désireux de ne pas entrer en lutte avec l'administration et avec leurs supérieurs hiérarchiques, avaient prié M. Carriot d'accepter la présidence effective de la première séance générale.

On proposa tout d'abord M. Carriot comme président. — Pardon ! s'écrie un délégué, je demande qu'on mette aux voix la motion suivante : « Le bureau du congrès ne sera nommé que parmi les membres adhérents. »

Le comité d'organisation passe outre, fait voter par acclamation sur le nom de M. Carriot, et un délégué va avertir le directeur de l'enseignement primaire, qui ne se trouvait pas alors dans la salle, qu'il vient d'être élu président à l'unanimité.

Quelques protestations se font alors entendre. Elles se multiplient, grossissent et ne tardent pas à se transformer en vacarme épouvantable. Néanmoins le bureau passe outre, et M. Carriot prend possession du fauteuil présidentiel.

On procède ensuite à la nomination des quatre vice-présidents et des secrétaires. Pendant deux heures, ce n'est qu'un brouhaha indescriptible, traversé par intervalles de salves d'applaudissements, quand un membre du bureau est enfin nommé.

C'est dans ces conditions que prennent place tout à tour sur l'estrade : MM. Ridoux, inspecteur d'académie ; Francolin, secrétaire général du comité d'organisation ; M^l Baslaire, directrice d'école communale, membre du conseil départemental, et un instituteur d'Algérie, au teint bronzé, qui garde son fez rouge à gland noir. Les secrétaires sont : M. Brémond, délégué des instituteurs libres au conseil départe-

mental, et M^l Bonneval, qui représentait le groupe « les droits de la femme » au dernier congrès des possibilistes.

Il est quatre heures et demie lorsque, après d'autres incidents qu'il serait oiseux de rapporter, M. Raguot, instituteur à Mouy, peut enfin donner lecture du rapport de la quatrième section. Cette dernière a eu à prendre connaissance de vingt-huit mémoires ayant trait au groupement des instituteurs, aux congrès régionaux et internationaux et au congrès de 1889. Elle présente treize résolutions.

Après une vive discussion, les deux premières ont été adoptées :

1^{re}. — Une société autonome et amicale des instituteurs sera constituée dans chaque département. Ces sociétés seront reliées entre elles et formeront l'Union nationale des instituteurs de France.

2^e. — Il y a lieu de nommer le comité d'organisation de l'Union nationale des instituteurs de France. Ce comité sera chargé d'étudier et d'arrêter les statuts et l'organisation de cette association à l'aide des projets présentés au congrès.

Mais il a fallu renoncer à nommer le comité dont il est question dans la deuxième résolution. Un incident s'est même produit à ce sujet. Un instituteur est venu à la tribune protester contre la présidence de M. Carriot. Il a été accueilli tout à la fois par des huées, des sifflets et des applaudissements.

« Les paroles qui viennent d'être prononcées, s'est contenté de répondre le directeur de l'enseignement primaire de la Seine, tendraient à faire croire que je n'ai pas été nommé à l'unanimité. Cependant, votre Bureau m'a déclaré que j'avais été élu par acclamation. (Applaudissements). Je vous engage simplement, si vous voulez arriver à un résultat, si vous ne voulez pas éterniser certaines questions, à ne pas continuer ce tumulte persistant. »

L'assemblée suit ce conseil et adopte un amendement de M. Danzin, décidant que « le comité d'organisation de l'Union nationale des instituteurs de France sera composé de 24 délégués, nommés par les 24 sections scolaires du département de la Seine. » Elle adopte, en outre, sans discussion, les résolutions suivantes :

3^e Il y a lieu de fonder un organe libre des instituteurs publics. La création de ce journal est subordonnée à l'établissement de l'Union nationale des instituteurs.

4^e Les congrès sont nationaux ou internationaux ; ils sont préparés par les assemblées départementales d'instituteurs.

5^e Les réunions départementales annuelles des instituteurs pourront s'ériger en congrès régionaux pour préparer les congrès nationaux ou internationaux.

6^e Il sera nommé dans chaque circonscription d'inspection primaire un délégué par cent instituteurs et par fraction au-dessus de cinquante.

La 7^e résolution : « Les délégués auront seuls voix délibérative ; les membres adhérents n'auront que voix consultative », a soulevé de violentes récriminations. Cependant elle a été adoptée, ainsi que la 8^e et la 9^e, que voici :

8^e La réunion des congrès nationaux ou internationaux est laissée à l'initiative de l'Union des instituteurs de France.

9^e Le comité de l'association des instituteurs fixera les villes dans lesquelles auront lieu les congrès nationaux ou internationaux.

La discussion a atteint son maximum d'intensité à propos de la 10^e résolution, qui était ainsi conçue : « Les congrès se composeront seulement des membres de l'enseignement primaire public. »

M. Piperaud, conseiller municipal, au nom des instituteurs libres, a livré une grande bataille d'où il est sorti vainqueur. Le congrès a, en effet, voté la 10^e résolution ainsi amendée : « Les congrès se composeront des membres de l'enseignement laïque primaire public et privé. »

Quant aux trois dernières propositions, elles ont été adoptées rapidement, presque au milieu de l'obscurité. Les voici :

11^e Le comité d'organisation du congrès de 1889 sera composé de quarante-huit membres élus par les instituteurs publics du département de la Seine, à raison de deux par arrondissement et par circonscription suburbaine, et de huit membres faisant partie de l'enseignement.

12^e Il sera proposé aux délibérations du congrès de 1889 deux questions seulement. Ces questions devront être connues au moins six mois avant la date fixée pour la réunion du congrès.

13^e La date du congrès de 1889 est laissée à l'appréciation du comité d'organisation.

Les délégués se sont alors séparés pour se retrouver quelques instants après au Trocadéro, où leur comité leur offrait, à huit heures, raout, punch et concert par l'Harmonie Victor-Hugo.

Chemin de fer d'Orléans. — La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des grandes manœuvres et de la revue des troupes du 17^e corps, qui auront lieu près de Villefranche de Lauragais, les billets d'aller et retour, avec réduction de 40 0/0, délivrés les samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 septembre, pour

visiter l'Exposition internationale de Toulouse, seront valables pour le retour jusqu'au mercredi 14 septembre inclusivement.

— La Compagnie du chemin de fer d'Orléans donne avis que, sous le nom de Pyrénées-sud-express, est organisé un train de luxe entre Paris et Lochon, composé exclusivement de wagons-lits, salon et restaurant.

Les mardi et samedi de chaque semaine, ce train de luxe part de Paris (gare d'Orléans) à 6 h. 45 du soir et arrive à Lochon le lendemain à 9 h. 28 du matin. Départ de Lochon, les lundi et mercredi de chaque semaine à 10 h. du matin — Arrivée à midi 46.

Hameau de Moulinbessou

(De notre correspondant particulier)

Incendie. — Mardi soir, vers huit heures, le feu a pris, au hameau de Théron près Rouget (Valprionde), à une maison servant de grange, appartenant au sieur Aouac. On a pu sauver les bœufs, mais tout le reste a été consumé ; la maison attenante a été préservée. Le sinistré n'était pas assuré. On ne sait comment le feu a pris.

La foudre. — Dimanche dernier la foudre est tombée sur la grange du sieur Mourgués, à Souais, tout près de Valprionde. Une paire de bœufs a été tuée raide, l'autre paire, à côté, n'a pas eu de mal ; mais toutes les provisions fourragères ont été la proie des flammes avec une telle rapidité que tout secours a été impossible. Le jeune fils du sinistré a été atteint par l'électricité qui l'a transporté à 7 ou 8 mètres sans lui faire du mal. Mourgués n'était pas assuré. B..

DERNIÈRE HEURE

BATAILLE DE VILLASAVARY

9 septembre.

L'action a commencé à sept heures et demie.

Une batterie déployée, en arrière et à droite du couvent ouvre son feu. La batterie installée au pied de Villasavary lui répond énergiquement, appuyée par le feu d'autres pièces qui sont sur le flanc gauche du village, en arrière du cimetière.

Ce feu dure près d'une heure ; pendant ce temps, un régiment d'infanterie se déploie et s'avance en échelons, précédé par ses tirailleurs se dissimulant de leur mieux derrière les haies, dans les vignes et les champs de maïs.

Le déploiement continue ; il s'étend sur la gauche de la ligne Warnet et monte vers Fanjeaux, le point culminant entre tous.

A neuf heures moins un quart, au bout de l'extrême droite de la ligne d'attaque, vers Bram, une batterie de la division Warnet ouvre subitement un feu très vif, à quatre kilomètres. Cette brusque attaque dénonce l'intention de l'assaillant qui est vraisemblablement de s'emparer de la route de Carcassonne à Castelnau, en tournant Villasavary, où la division d'occupation s'est surtout fortifiée en occupant les puissantes positions qui s'étendent du côté opposé.

Le pays est pourtant bien défendu aussi du côté de Bram, car à 9 h. h. 40, de ce côté, bien au-delà du milieu de la ligne maintenant déployée, se fait entendre le crépitement de la fusillade.

La batterie Warnet, près du couvent, tient toujours. Elle est le centre du mouvement qui s'étend aux deux ailes.

Tout l'état-major est au moulin de Villasavary.

Le commandant de la 34^e division n'a rien voulu laisser au hasard. C'est ce qui fait qu'il ne tarde pas à se rendre compte que la position de Villasavary est trop forte pour qu'il puisse la déborder, soit à droite, soit à gauche, ou l'aborder de front.

Dans ces conditions d'infériorité, l'assaillant a dû emprunter quatre batteries à la réserve, c'est-à-dire à l'artillerie de corps. Ces pièces, s'étant installées, au centre de ses lignes, ont terriblement canonné le village, qui devait être déjà fort endommagé, et, sous la pluie de fer qui serait tombée dans une vraie bataille, se sont déployées les lignes.

Peu à peu, le feu s'est étendu de part et d'autre, la ligne des combattants faisant crochet vers la droite de l'assiégé qui occupait les hauteurs voisines et la droite de l'assaillant s'étendant du côté de Bram vers le point où paraissait, au commencement, se porter le premier effort.

L'extension rapide de cette ligne a été cause qu'à un moment son extrémité a été en l'air, sans être protégée par l'artillerie. Le général Vincendon a vu immédiatement le point faible et l'a fait violemment attaquer par un régiment, tandis que sur l'autre aile dominant tout le théâtre, commençait une fusillade des plus vives. A ce moment, toute la ligne sur une étendue de trois kilomètres, au moins, était en feu, avec des nuages d'artillerie au lointain.

Tout a été bientôt engagé ; on a fait appel jusqu'aux fusils de la compagnie du génie.

Mais rien n'arrêtait les assaillants, qui furent bientôt entre deux feux, l'un de face, l'autre de flanc. Les réserves sont alors sorties avec un drapeau, en poussant des cris d'enthousiasme.

Le général Bréart donne l'ordre de cesser le feu. Il est onze heures.

A la fin de la manœuvre, le ministre de la guerre, s'adressant au général Bréart, a prononcé textuellement les paroles suivantes :

« Eh ! bien, mon général, ce n'est pas mal. La dernière partie surtout a été bonne. » Et le ministre a accentué le mot *bonne*, de façon à faire entendre qu'il était très satisfait.

Le ministre de la guerre groupe autour de lui les officiers supérieurs.

Voici, en résumé, ce qu'a dit le général Ferron :

Messieurs, Le principal objet de notre réunion est l'essai de mobilisation qui vient d'être fait. Cet essai était nécessaire, non que nous-même ne fussions certains à l'avance de sa réussite, mais parce qu'il fallait tranquiliser à la fois le Parlement et le pays.

En ce qui concerne les manœuvres auxquelles nous venons d'assister, je vous rappellerai qu'une autre chose est l'attaque, autre chose la défense.

Une division assaillante emploie un régiment d'une brigade à marcher vigoureusement à l'ennemi pour l'obliger à développer tous ses moyens. Ce développement montre le point faible on se portera la seconde brigade, tandis que le second régiment de la première reste en réserve pour n'intervenir qu'à la fin des opérations.

Je ne suis pas partisan des petits postes avancés, prenant appui sur des grandgardes, parce qu'en cas de retraite de leur part, les troupes de ligne, voyant revenir celles qui étaient en avant, croient à un échec, et leur moral en est affecté, ce qui peut provoquer des résultats funestes, surtout pour de jeunes soldats.

Je ne comprends les fractions de troupes envoyées en avant que lorsque, quoi qu'il arrive, elles ne doivent pas revenir, lorsqu'il faut que le point occupé soit défendu jusqu'à la mort du dernier homme.

Dans la défense, au contraire, vous venez de voir que l'important est de ne pas donner trop d'étendue aux troupes, il faut toujours bien tenir dans la main des unités compactes.

L'adversaire, forcé d'étendre sa ligne d'attaque, présentera forcément des points faibles, soit par suite de accident du terrain, soit pour toute autre raison ; une masse portée rapidement sur un de ces points peut arrêter tout le mouvement des assaillants.

Je termine en annonçant à nos camarades de l'infanterie qu'avant mon départ de Paris j'ai soumi, au président de la République un décret comportant cent vingt nominations d'officiers supérieurs.

Le commandant en chef du 17^e corps a fait la critique des opérations de la journée au point de vue technique. Après quoi, le ministre de la guerre, au nom du président de la République, a remis les insignes de commandeur de la Légion d'honneur au général Clément, commandant la 65^e brigade d'infanterie. Dans quelques jours, le général Clément va atteindre la limite d'âge pour la retraite.

Tout est fini à midi. L'affluence des curieux est énorme. Vive l'Armée ! Vive la France !

DERNIÈRE LOCALE

Election. — Par décret du 6 septembre, les électeurs du canton de Lacapelle-Marival sont convoqués pour le dimanche 25 septembre, à l'effet d'élire un conseiller général, en remplacement de M. Fraysse, décédé.

Très joli cadeau. L'Almanach des Pilules Suisses pour 1888, 64 pages illustrées, toutes les foires et marchés de la région, beaucoup de bons mots illustrés ; gratis dans toutes les pharmacies.

Depuis plus de 7 ans

Caen (Calvados), le 8 février 1887. Je suis si heureux du résultat obtenu par vos bienfaitantes Pilules Suisses, que je serais un ingrat si je ne venais vous remercier. Depuis plus de 7 ans, je souffrais de névralgies atroces et de douleurs intestinales si violentes que je ne pouvais plus rien faire. Depuis que je fais usage des Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, les douleurs ont disparu, l'appétit est revenu et je suis plus dispos que jamais. Si vous croyez, dans l'intérêt de tous, devoir faire usage de mon attestation, je vous y autorise de grand cœur. (Sig.) J. Chouzet-Thary, négociant, 3, rue Saint-Sauveur. Signature légalisée.

BOURSE. — Cours du 9 sept.

3 0/0	82 15
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	85 22
4 1/2 0/0 ancien.....	103 15
4 1/2 0/0 1883.....	108 95

Dernier cours du 9 sept.

Actions Orléans.....	1,327 50
Actions Lyon.....	1,258 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	397 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	282 00
Obligations Lombardes (jouissance.....	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	348 00

SUCRAGE DES VENDANGES

M. Michaud-Larivière Fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, Cahors, étant en rapports directs avec un des principaux négociants importateurs de sucres pour vendanges, prévient les nombreux propriétaires qu'il pourra comme les années précédentes, leur offrir des sucres avec réduction des droits à des prix défiant toute concurrence.

Sucre cristallisé, 1^{er} blanc, garanti à 98 degrés, à 63 fr. les 100 kil. par sac de 100 kilogrammes

Franco, gare la plus rapprochée du propriétaire.

M. Michaud-Larivière Fils, leur fait savoir également qu'ils doivent lui remettre le certificat les autorisant à employer ces sucres au moins huit jours à l'avance, les sucres étant expédiés des magasins du négociant-importateur.

Raisins secs à boisson. — Alcool bon goût. — Acide tartrique et tannin.

SUCRAGE DES VENDANGES

Aux Propriétaires & Vignerons

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885.

Monsieur le Directeur des Contributions indirectes, nous a donné l'autorisation, d'ouvrir dans nos magasins, situés rue de la Liberté, à Cahors, un dépôt de sucres destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence, nous livrerons avec la réduction des droits, aux Propriétaires et Vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi avec l'engagement, par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

J. CANGARDEL ET FILS.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de

LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides de soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

Distillerie centrale du Quercy



Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50
		Linge compris.	

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Établissement Hydrothérapique

du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »

Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. VICTOR PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.